

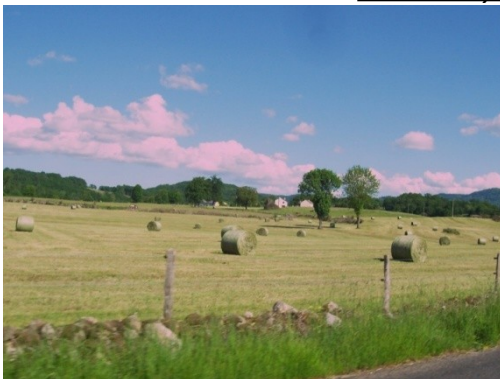


N° 30

Bulletin municipal de VEBRET



L'un des symboles de l'Auvergne



Vebret commune agricole



*Vebret commune touristique :
(La piste verte à Cheyssac)*

1er semestre 2010

INFO :**CANTINE SCOLAIRE**

A la demande de la perceptrice, un nouveau mode de recouvrement pour le règlement des repas pris à la cantine scolaire va être mis en place à la rentrée de septembre 2010.

Les factures éditées par la Mairie de VEBRET seront directement remises tous les deux mois aux familles avec le concours des instituteurs.

Les parents devront s'acquitter de ce montant, par chèque de préférence, avant la date butoir figurant sur la facture, en se rendant au secrétariat de mairie où une quittance leur sera délivrée.

Le même dispositif s'appliquera aux adultes.

Renseignements utiles :

Mairie et agence postale :

- Ouverture du lundi au vendredi : de 9 h à 12 h et 14 h à 18 h.

Tél. : 04 71 40 20 86. Fax : 04 71 40 22 30.

- Permanence de Mme Le Maire : tous les lundis et les soirs à partir de 17 h 30.

Le bulletin municipal est édité sur papier par nos soins. Il en existe une version sur le site de la mairie à l'adresse suivante : <http://pagesperso-orange.fr/mairie.vebret/bulletin.htm>

Rappel : La richesse du contenu du site (adresse : <http://perso.orange.fr/mairie.vebret>) et du bulletin municipal est fonction de la participation de tous ceux qui possèdent des informations (particulièrement les responsables des associations de la Commune) et qui voudront bien les transmettre, soit à la mairie par courrier (ou par courriel), soit par l'intermédiaire des élus ou de la secrétaire de mairie, soit à cette adresse mail sitemairie.vebret@orange.fr.

Sommaire

3	<i>Mot du Maire</i>	4	<i>PassCantal - Recensement</i>	5	<i>Règlement du columbarium</i>
7	<i>Elections Régionales</i>	8	<i>AMF à St-Flour</i>	11	<i>Conseil municipal 29/01/10</i>
12	<i>Conseil municipal 8/04/10</i>	12	<i>Réunion 19/04/10</i>	13	<i>Comptes et budget</i>
14	<i>Conseil municipal 26/04/10</i>	15	<i>Courrier du Maire</i>	15	<i>Courrier opposants</i>
16	<i>Conseil municipal 8/06/10</i>	17	<i>Conseil municipal 30/06/10</i>	18	<i>La vie qui passe</i>
19	<i>L'hôtel du Pont</i>	19	<i>Dernière minute</i>	20	<i>Repas des aînés</i>
21	<i>Amicale Parents d'élèves</i>	22	<i>Comité d'Animations</i>	22	<i>ACCA</i>
22	<i>Diabes Bleus</i>	23	<i>Club Les Bruyères</i>	23	<i>ASV</i>
24	<i>Notre passé : Les Fontanges</i>	26	<i>Sudoku</i>	27	<i>Mots croisés</i>



Le mot du Maire :

Mes chers administrés,

Contrairement à certains propos tenus, la gestion communale est saine : tout est mis en œuvre pour investir sans endetter la commune et éviter l'augmentation des taxes locales. Pour cela nous avons sollicité et obtenu un maximum d'aides financières (DGE, Conseil Général, ministères) pour financer des projets qui doivent redynamiser notre village.

Cette action municipale ne se fait pas sans un travail important, travail reposant malheureusement sur peu d'élus. Des informations, chaque élu peut en obtenir, tous les jours auprès de moi ; comme vous le savez **je suis en mairie tous les lundis et pratiquement tous les soirs de la semaine** et je peux assurer que l'existence de ces permanences est connue de tous mes administrés et je reçois un grand nombre d'entre vous à cette occasion !

N'ayant été désavouée ni par la population ni par ma hiérarchie, je poursuivrai avec tous ceux qui voudront bien m'aider le développement de Vebret en donnant, d'une part la possibilité à de nouveaux habitants de pouvoir s'installer sur notre commune et d'autre part à améliorer le cadre de vie de tous .

Ce début d'année a été un peu houleux mais tournons la page, reprenons courage, notre mandat ne fait que commencer et il nous reste beaucoup à réaliser !


Je tiens à remercier tous les administrés qui au cours de cette période difficile pour moi m'ont apporté, nombreux, leurs encouragements et leurs témoignages de soutien et de sympathie.

Chantal Bernard


PASSEPORTS PASSCANTAL

Madame le Maire informe les adolescents de la commune de VEBRET que le dispositif PASSCANTAL est reconduit par le Conseil Général du Cantal à partir du 1er juin 2010 pour les enfants âgés de 11 à 17 ans (nés entre 1993 et 1999). Il s'agit d'un chéquier de réduction vendu au prix de 8 €, somme prise en charge par la commune, pour des activités culturelles, sportives ou de loisirs pratiquées en dehors du temps scolaire d'une valeur de 100 €. La notice explicative, la liste des partenaires et le bon de commande du chéquier sont disponibles au secrétariat de mairie




 MINISTÈRE DE LA DÉFENSE

J'AI 16 ANS. JE ME SUIS
 FAIT RECENSER.
 ET TOI ???



SGA

DEPUIS LE 1ER JANVIER 1999, TOUS LES JEUNES FRANÇAIS, GARÇONS ET FILLES, DOIVENT SE FAIRE RECENSER À LA MAIRIE DE LEUR DOMICILE, (OU AU CONSULAT, S'ils RÉSIDENT À L'ÉTRANGER).

La mairie (ou le consulat), te remettra alors une attestation de recensement qu'il est primordial pour toi de conserver précieusement.

En effet, cette attestation te sera réclamée si tu veux t'inscrire à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique (CAP, BEP, BAC, permis de conduire, et même conduite accompagnée).

Les données issues du recensement faciliteront ton inscription sur les listes électorales à 18 ans, si les conditions légales pour être électeur sont remplies.

DIRECTION DU SERVICE NATIONAL

RENSEIGNEMENTS ET CONTACTS

Centre du Service National d'Auvergne

accueil téléphonique : 04 73 99 25 15 (9h à 16h)
 accueil public : 9h à 12h et 13h15 à 16h (15h30 le vendredi)

pour les départements 63 et 15 :
 esnse-csnclf-bapd-section1@dsn.sga.defense.gouv.fr
 pour les départements 43 et 03 :
 esnse-csnclf-bapd-section2@dsn.sga.defense.gouv.fr

Rédaction

–Documentation et articles : Mairie de Vebret (Mmes Bernard, Bhaud, ...) et les responsables des associations.

Publication & mise en page : Denis Letemplier.

Imprimé par nos soins.

Commune de Vebret : Règlement du Columbarium

Article 1 : Conformément aux dispositions de l'article L 2223-3 du code général des collectivités territoriales, un columbarium est mis à la disposition des familles pour leur permettre d'y déposer les urnes cinéraires contenant les cendres :

- des personnes incinérées domiciliées à VEBRET de leur vivant ou qui y avaient été domiciliées
- des autres personnes incinérées, ayant dans la commune une sépulture de famille.

Chaque case peut contenir deux urnes. Les familles devront veiller à ce que les dimensions des urnes tant en largeur qu'en profondeur, n'excèdent pas celles de l'espace prévu pour son dépôt.

Article 2 : Les concessions de cases de columbarium sont accordées pour une durée de 15 ans, 30 ou 50 ans renouvelables.

Au 1^{er} mars 2010, les tarifs fixés par délibération du conseil municipal et révisables sont les suivants :

15 ans : 250 €	30 ans : 350 €	50 ans : 500 €
----------------	----------------	----------------

Les demandes de concession de case de columbarium doivent être déposées en Mairie.

Au moment de la signature de l'acte de concession, le concessionnaire devra s'acquitter des droits de concession au tarif en vigueur. Cette somme devra être versée en une seule fois au moment de la souscription au receveur municipal.

Article 3 : Les cases du columbarium sont destinées à recevoir des urnes cinéraires contenant les cendres du concessionnaire, de son conjoint, de ses ascendants, descendants, collatéraux.

Les concessions ne constituent pas des actes de vente et n'emportent pas un droit de propriété en faveur du concessionnaire mais simplement un droit de jouissance et d'usage.

Les cases concédées ne peuvent faire l'objet d'une cession entre particuliers.

Article 4 : Les concessions sont renouvelables à expiration de chaque période de validité au prix du tarif en vigueur, le début de la nouvelle période prendra effet le lendemain de la date d'échéance de la période précédente.

Le concessionnaire ou ses héritiers pourront encore user de leur droit à renouvellement à compter de la date d'expiration pendant une période d'un an.

Chaque fois que cela sera possible, un avis sera adressé aux familles afin d'attirer leur attention sur la nécessité d'envisager un éventuel renouvellement.

A défaut de renouvellement dans les délais impartis, la case redeviendra libre et l'urne sera placée dans le caveau municipal où elle sera conservée pendant une année au cours de laquelle elle pourra être restituée aux ayants droit qui en feront la demande.

Ce délai écoulé, aucun ayant droit ne s'étant manifesté, les cendres seront répandues dans le jardin du souvenir et l'urne détruite.

Les cases de columbarium devenues libres suite au retrait des urnes qu'elles contenaient, ne peuvent que faire l'objet d'un acte d'abandon au profit de la commune sans contrepartie financière quelle que soit la durée d'occupation effective accomplie.

Article 5 : L'ouverture et la fermeture des cases sont assurées par des entreprises ou services habilités en présence d'un représentant de la Mairie.

Aucun dépôt d'urne ne peut être effectué sans présentation d'un certificat de crémation attestant l'état civil du défunt et après autorisation écrite délivrée par le Maire.

Article 6 : Aucun retrait d'urne d'une case de columbarium ne peut être effectué sans autorisation écrite délivrée par le Maire.

Cette autorisation n'est accordée que sur présentation d'une demande écrite faite par le plus proche parent dont les cendres sont contenues dans l'urne qui en est l'objet.

Le demandeur doit justifier de sa qualité de plus proche ayant droit. Lorsque cette qualité se partage entre plusieurs membres d'une même famille, l'accord de tous est nécessaire.

La juridiction judiciaire est seule compétente pour trancher les litiges qui naîtraient de désaccords familiaux.

Seules des entreprises ou services habilités, sur demande écrite des familles, et en présence d'un représentant de la Mairie, peuvent effectuées ces opérations de retrait d'urne.

Article 7 : Dans un souci d'harmonie esthétique, seuls pourront figurer les noms, prénoms, dates de naissance et de décès du défunt sur une plaque fournie par la Mairie.

Comme chaque case peut contenir deux urnes, la disposition des gravures devra permettre l'inscription de deux mémoires.

L'expression de ces mémoires est à la charge du concessionnaire.

Article 8 : Les dépôts de fleurs naturelles ou autres objets ne sont autorisés que le jour de l'inhumation et devront être retirées au plus tard quinze jours après la cérémonie.

L'administration municipale se réserve le droit d'enlever les pots et fleurs fanées, sans préavis aux familles.

La municipalité se charge d'assurer le fleurissement et l'entretien du columbarium.

Article 9 : Le Maire, les adjoints, dans la limite de leurs délégations, et les employés communaux, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent règlement tenu à la disposition du public dans les services municipaux.

Fait à VEBRET, le 16 juin 2010.

Le Maire,











Le columbarium de Vebret

Les élections Régionales 2010 à Vebret

1^{er} tour (14 mars 10):

Inscrits : 448 Votants : 203 Abstention : 54,00 % Blancs et nuls : 2

		Vebret		Cantal	Auvergne
		Voix	%		
	Marleix (liste de la majorité présidentielle) :	91	45,27 %	41.93%	28.72%
	Souchon (liste du Parti Socialiste) :	61	30,35 %	31.99%	28.03%
	Faurot (liste du front National) :	13	6,47 %	5.36%	8.39%
	Bouchardy (liste des Verts) :	12	5,97 %	7.31%	10.69%
	Chassaigne (liste du parti Communiste et du Parti Gauche) :	10	4,98 %	5.86%	14.24%
	Fanget (liste Centre-MoDem) :	6	2,99 %	5.36%	4.51%
	Savre (liste d'extrême gauche Lutte Ouvrière) :	4	1,99 %	0.92%	1.22%
	Laffont (liste d'extrême gauche NPA) :	4	1,99 %	2.96%	4.19%

2^{ème} tour (21 mars 10) :

Inscrits : 448 Votants : 233 Abstention : 47,00 % Blancs et nuls : 12

	VEBRE T	CANTAL		AUVERGNE	
Listes			Nombre de sièges		Nombre de sièges
Souchon (liste d'union de la gauche) :	52,04 %	48.96 %	3	59.68 %	33
Marleix (liste majorité présidentielle) :	47,96 %	51.04 %	2	40.32 %	14

Elus du Cantal :

Groupe Europe Ecologie	Roucan Lionel	Vice-Président du Conseil régional d'Auvergne en charge de la Prospective et du Développement Durable
Groupe Socialiste et Républicain	Bru Dominique	Vice-Présidente du Conseil régional d'Auvergne en charge des Lycées et du Développement Territorial par la Formation
	Maisonneuve Marc	Conseiller régional d'Auvergne
Groupe Union Pour l'Auvergne	Lachaize Sylvie	Conseillère régionale d'Auvergne
	Marleix Alain	Conseiller régional d'Auvergne Secrétaire d'Etat à l'Intérieur et aux Collectivités Territoriales

Infos municipales

Intervention de Mme le Maire de VEBRET, le 17 avril 2010 à la table ronde de l'AMF à St-Flour sur les réformes des finances locales.



« Vebret est, avec ses 21 hameaux et ses 25 km² la commune la plus étendue du canton de Saignes. Cette commune, très bien située géographiquement au centre du deuxième bassin d'emploi attire une nouvelle population. C'est une des rares communes recensées cette année dont le nombre d'habitants a augmenté de 8% au dernier recensement 2010 et dont les taux d'imposition sont relativement faibles :

Taxe Habitation : 9.11% Taxe Foncière : 12.47% Taxe Professionnelle : 12.29%.

Les communes comme la mienne se trouvent toutes confrontées à des frais de fonctionnement indispensables et importants auxquels nous ne pouvons nous soustraire tels que l'entretien de la voirie communale (32 Kms pour Vebret !) pour lequel nous avons pris l'engagement d'investir chaque année 30 000 à 40 000 euros. Il n'est pas question de porter un quelconque préjudice aux administrés.

Notre budget de fonctionnement 2009 (compris l'excédant reporté de fin 2008) est de 704 000 €. Nous finissons l'année 2009 avec un excédant de 260 000 €

Dès 2009 nous avons présenté le projet de regroupement des écoles au centre du bourg. Ce regroupement doit générer des diminutions importantes dans le fonctionnement des écoles (transport des enfants d'une école à l'autre pour la garderie et la cantine, frais doublés pour les abonnements –photocopieur, téléphone, internet etc.-) et faciliter la gestion du personnel municipal intervenant dans les écoles.

Investissement école : 480 000 € dont 58% financés par l'Etat, la Région et le Département. Reste 42% d'autofinancement dégagés par l'excédent 2009.

- 2010 - Toujours dans le but de diminuer nos dépenses de fonctionnement nous avons décidé d'étudier les possibilités d'installation et de financement d'un réseau bois pour le chauffage de tous les bâtiments communaux. (Étude de faisabilité terminée et demandes de subventions effectuées auprès des organismes concernés par cette opération). Investissement réseau bois : 190 000 €. Subventions attendues 50%, Autofinancement 50%

- 2011 - Afin de répondre à une demande importante de logements locatifs, nous envisageons la réhabilitation dans l'ancienne école maternelle de 6 logements. Prévisionnel locatif : 560 000 €. Subventions - grande incertitude ?????

D'autres projets sont également à l'étude, dont certains devront être obligatoirement réalisés, comme la mise aux normes du réseau d'assainissement.

Il est bien évident que, quels que soient les efforts faits par une commune pour maîtriser ses dépenses de fonctionnement, elle ne peut financer ses investissements seule.

- Que vont devenir nos projets si les principales ressources financières des communes ne sont plus connues ?
- Peut-on connaître avec certitude la dotation de l'Etat pour les années à venir ?
- Comment lever les incertitudes concernant la mise en place de la réforme de Finances locales ?
- Comment dans de telles conditions continuer à faire évoluer notre commune sans la mettre financièrement en difficulté ?
- Les entreprises et artisans implantés sur notre commune, ont subi les conséquences de la crise économique et leur activité est en constante diminution entraînant une baisse importante de leur chiffre d'affaire.
- Dans ces situations précises, comment l'Etat compensera à l'euro près la TP 2011 ?
- Où l'état trouvera l'argent pour respecter ses engagements ?

De toute évidence les dotations de l'Etat seront revues à la baisse, l'aide de la Région et du Département ne pourront que diminuer. Ma plus grande crainte est que les taxes ménagères (d'habitations et foncières) soient appelées à compenser les recettes manquantes Et ça - je ne veux même pas l'envisager !

En tant que maire je suis constamment confronté aux difficultés des administrés,

- Nos agriculteurs se battent pour vivre du fruit de leur travail,
- Nos personnes âgées vivent avec une petite retraite et pour qui, se soigner devient un problème crucial,
- Nos salariés dont le pouvoir d'achat stagne vivent dans la crainte de perdre leur emploi,
- et pour finir, nos chômeurs ont peu d'espoir de retrouver un emploi dans cette période de crise,
- mais pour tous - une asphyxie de taxes en tout genre !

Ce climat d'incertitude crée une tension constante sur la gestion de la commune,

Nous ne pouvons répondre à toutes les sollicitations d'associations, d'œuvres de bienfaisance, de clubs sportifs qui mériteraient notre soutien. Nous ne pouvons pas non plus augmenter les subventions allouées chaque année aux associations de la commune et celles-ci ne comprennent pas toujours ma bonne foi et la situation dans laquelle nous sommes.

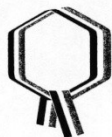
Je ne voudrai pas terminer, en dépit de toutes mes inquiétudes sur une note trop pessimiste pour les administrés de ma commune ! En continuant d'assainir nos dépenses de fonctionnement nous augmenterons nos possibilités d'investissement.

J'espère ainsi être en mesure de réaliser notre programme locatif, de faire venir de nouveaux résidents sur la commune et ainsi, d'avoir une augmentation de recette des taxes d'habitation et foncières sans pénaliser financièrement nos administrés. Ce n'est peut-être qu'un rêve ! Mais il m'aide à poursuivre mon travail que, j'aime profondément mais qui demande dans les circonstances actuelles beaucoup de courage et d'abnégation pour le poursuivre.

Permettez-moi de vous remercier Monsieur le Sénateur, de m'avoir donné la parole pour exprimer les difficultés et les incertitudes que nous rencontrons tous au quotidien dans la gestion de nos communes. »

Chantal Bernard

7 avril 2010



A M F 15
Association des
Maires du Cantal

Aurillac, le 27 avril 2010

Madame le Maire,

Avec plus de 250 participants cette année, le congrès des Maires du Cantal qui s'est déroulé le 17 avril à Saint-Flour, s'est avéré un succès, auquel vous avez contribué.

Je tiens à vous remercier chaleureusement à titre personnel et au nom de l'Association des Maires du Cantal d'avoir bien voulu intervenir dans le cadre d'une table ronde.

Par votre présence et la qualité de vos propos, vous avez participé à la réussite de cette journée et je vous en remercie vivement.

Dans l'attente du plaisir de vous revoir, je vous prie de croire, Madame le Maire, à l'assurance de mes cordiales et meilleures salutations.

Le Président,

Pierre JARLIER

Madame Chantal BERNARD
Maire de VEBRET
15240 VEBRET

Hôtel du Département - 28, avenue Gambetta - 15015 AURILLAC Cedex - Tél. 04 71 46 20 15 - Fax 04 71 46 22 61
E-mail : amf15@cg15.fr - Site : www.amf15.fr

Photocopie de la lettre de Pierre Jarlier

L'essentiel des réunions du Conseil municipal

Le détail de chaque réunion est consultable en Mairie ou sur le site internet de la mairie à l'adresse :

<http://pagesperso-orange.fr/mairie.vebret/reunions.htm>

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 janvier 2010

Dossier Réseau bois et panneaux photovoltaïques

Projet d'énergies renouvelables par la création d'un réseau bois pour le chauffage des bâtiments communaux et la possibilité de mise en place de panneaux photovoltaïques. Le coût total de cette opération s'élève à 232 632,00 € HT. Madame le Maire propose de Déposer un dossier auprès de Mr le Préfet du Cantal afin de solliciter une subvention au titre de la DGE 2010 avec demandes de subvention à la Région et au Conseil Général.

Approbation du conseil municipal par 9 POUR, 5 CONTRE et 1 Abstention.

Travaux de renforcement des voiries communales

Pour 2010, les voiries choisies sont les suivantes : Boucle de Cheyssac, Pourcheret et Montpigot. Le coût total de cette opération s'élève à 38 353,00 € HT. Approbation, à l'unanimité pour la demande de subvention au Conseil Général au titre du FEC 2010 et d'aides au titre des réserves parlementaires.

Recensement de la population : Du 20 janvier au 20 février 2010 par Mlle ROBERT Isabelle, agent recenseur.

Tarifs des concessions du columbarium

Vote à l'unanimité des tarifs pour une concession de case de columbarium, à compter du 1^{er} mars 2010.

Concession de 15 ans -: 250 €	Concession trentenaire -: 350 €	Concession cinquantenaire -: 500 €
-------------------------------	---------------------------------	------------------------------------

M. Gervais est chargé d'élaborer un Règlement intérieur.

Travaux d'investissements premier semestre 2010

- Réalisation d'une dalle béton et modification de l'accès des parcs à bétail sur la zone artisanale de Verchalles
- Mise en place d'une rampe d'accès sur l'escalier extérieur de la salle polyvalente et pose de pare neige sur le toit de ce même bâtiment
- Acquisition de barrières de sécurité

Coût total approximatif de ces investissements : 14 500 € TTC approuvé à l'unanimité.

Amélioration de l'Espace Saint-Louis

Travaux d'aménagement de l'espace Saint Louis en partie effectués par le centre éducatif du saut de la Saule pour un coût approximatif de 5 000 €, acceptés par 12 POUR et 3 Abstentions.

Création d'une régie de recettes pour l'encaissement des redevances cantine scolaire. Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition.

Attribution, à l'unanimité, **d'une subvention de 400 € à l'école de Foot Sumène-Artense.**

Défibrillateur au stade de Vebret. Par manque de candidat à la formation, le dossier reste à l'étude :

Refus de la demande d'autorisation d'engager des dépenses d'investissements à hauteur de 25% avant le vote du budget primitif 2010

Questions diverses. Madame le Maire sollicite les élus pour former un groupe de travail afin d'étudier le projet assainissement. Aucun élu ne s'est manifesté. Affaire à suivre...

CONSEIL MUNICIPAL DU 08 avril 2010



Les différents Comptes Administratifs 2009 (CA de la commune, CA du CCAS, CA de l'assainissement) et le Budget primitif 2010 ont été présentés aux élus du CM par Mlle SAHORES, Perceptrice à Saignes.

Chaque conseiller était en possession au moment de sa convocation d'une photocopie de tous les comptes à discuter et à voter depuis une quinzaine de jours et aucune question ou observation sur lesdits comptes ne sont arrivées en mairie avant la réunion.

Conformément à la loi, Mlle SAHORES a mis au vote les différents CA qui ont tous été rejetés, sans aucune explication, par 8 conseillers contre 6 pour (le maire ne prenant pas part au vote).

La présentation du Budget Primitif par le maire a été accueillie par une série de contestations remettant en cause des décisions déjà prises et votées à la majorité du conseil au cours de l'année 2009. Cette attitude a conduit au refus du BP 2010 par 8 voies contre et 6 pour.

Devant cette situation le maire a levé la séance sans poursuivre l'ordre du jour.

COMPTE- RENDU de la REUNION D'INFORMATION du 19 AVRIL 2010

Début de la réunion : 20 H 10

Suite au dernier CM du jeudi 8 avril 2010, le CA 2009 et BP 2010 présentés par Melle Sahores Percepteur de Saignes, n'ont pas été votés. Motifs évoqués : pas assez d'informations et manque de concertation.

Le CA 2009 est le récapitulatif de toutes les dépenses engagées par la municipalité au cours de l'année 2009 accord de la majorité du conseil municipal ; il est donc curieux que ce CA ait été rejeté (*voir le livre des délibérations.*)

Le budget 2010 a également été rejeté ; il est à noter que l'établissement du budget est du seul ressort du Maire et que chaque conseiller en avait reçu une copie suffisamment tôt pour pouvoir en discuter et émettre des réserves avant la réunion.

Suite à la réunion du Conseil municipal du 9 Avril, une réunion de concertation a été proposée le 19 Avril afin que chaque conseiller puisse s'exprimer librement (*voir en annexe convocation adressée aux élus et feuille d'émargement*).

Madame le Maire ouvre la réunion en précisant qu'elle a compris le message de certains élus, qu'elle réunit le conseil et propose de faire un tour de table pour que chacun des élus présents puisse s'exprimer.

Fin de la réunion 21 H 20.

**Résumé des comptes administratifs 2009
et du budget prévisionnel 2010 présentés au mois d'avril :**

COMPTES ADMINISTRATIFS 2009 :

- Service Assainissement :

Section Investissement : Les dépenses s'élèvent à 2861,91 € et les recettes à 3337,91 €

Section de Fonctionnement : dépenses : 476,00 € Recettes : 14010,37 €

L'excédent de clôture s'élève à 13 534,37 €.

- CCAS (Centre communal d'action sociale)

Section de fonctionnement : Les dépenses s'élèvent à 2722,29 € et les recettes à 5042,50 €.

L'excédent de fonctionnement s'élève à 2320,21 €

- COMMUNE DE VEBRET

Section Investissement : Les dépenses s'élèvent à 205 264,11 € et les recettes à 121 897,28 €

Section de Fonctionnement : Les dépenses s'élèvent à 361 373, 59 € et les recettes à 704 860€

L'excédent de clôture s'élève à 260 119,80 €.

BUDGET PRIMITIF 2010

Service assainissement :

Les dépenses et les recettes en section de fonctionnement s'équilibrent à la somme de 21834,37 € et celles de la section d'investissement à la somme de 16310 ,37 €

CCAS

Dépenses et recettes de fonctionnement équilibrées à la somme de 4820,21 €

COMMUNE DE VEBRET

Les dépenses et les recettes de fonctionnement s'équilibrent à la somme de 749 739,80 €.

Les dépenses et les recettes d'investissement s'équilibrent à la somme de 731 510,63 €

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 avril 2010

Pour la seconde fois, Mlle SAHORES, Perceptrice à Saignes, est venue présenter aux élus du CM les CA pour 2009 et les a mis aux votes. (Les votes se font sans la présence de Mme le Maire qui par de sa fonction n'y prend pas part). Tous les CA ont été rejetés sans explication par 8 membres du conseil contre 6.

Devant cette attitude concertée et inflexible, Madame le Maire n'a pas souhaité représenter à la discussion et au vote le budget 2010.

Les Comptes administratifs et le budget primitif 2010 ayant été rejetés deux fois, les comptes de la commune devront être soumis à la Préfecture et à la Chambre des comptes qui après examen prendra les décisions budgétaires qui s'imposent.

Courrier diffusé par madame le Maire suite au Conseil Municipal du 26 avril

Mes très chers administrés,

Je souhaite, avec celles et ceux qui me soutiennent et m'encouragent, vous communiquer des informations sur le budget primitif 2010, rejeté par certains adjoints et conseillers.

Après la politique de la chaise vide, les jeux d'obstruction et autres manœuvres de déstabilisation, ils ont aujourd'hui mis à exécution les menaces qu'ils proféraient depuis quelques semaines en rejetant les budgets qui leurs ont été proposés sans autre raison que de porter un nouveau coup au Maire de la Commune.

Après une année représentative des efforts de chacun pour obtenir de très bons résultats, nous avons présenté un budget prévisionnel pour l'année 2010 de **1.481.250.43€**, ventilés en section fonctionnement **749.739.80 €** et section investissement **731 510.63€**. C'est cette situation financière saine qui ne permettait de présenter un budget en équilibre, ne faisant recours ni à l'emprunt, ni à l'augmentation de la fiscalité.

Section de fonctionnement :		Section d'investissement :	
Charges générales	119.900.00 €	Remboursement d'emprunt	49.900.00 €
Charges du personnel	164 750.00 €	Carte Communale	2.500.00 €
Autres charges de gestion	57.635.00 €	Dépenses imprévues	30.000.00 €
Intérêts d'emprunts	22.100.00 €	Entretien bâtiments communaux	10.000.00 €
Charges exceptionnelles	700.00 €	Construction école maternelle	352.243.80 €
Dotations aux amortissements	1.888.00 €	Provision Réseau Bois	50.000.00 €
Dépenses imprévues	15.634.00 €	Espace St Louis	5.000.00 €
Virement section investissement	367.132.80 €	Travaux voiries	50.000.00 €
		Honoraires études	15.500.00 €
		Eclairage public	3.000.00 €
		Acquisition immobilière	50.000.00 €
		Mobilier matériel	30.000.00 €
		Excédent reporté	83.366.83 €
<i>Budget prévisionnel des dépenses pour l'année 2010</i>			

Concernant la section d'investissement, nos projets ont de fortes chances d'être retardés, voire annulés.

1. l'engagement du programme voirie 2010
2. L'aménagement du pèse bétail
3. L'extension de l'école maternelle
4. L'amélioration accès salle polyvalente pour les personnes âgées
5. Etude du réseau bois par soucis d'économie d'énergie des bâtiments communaux.
6. Etude prévisionnelle de 6 logements locatifs dans l'ancienne école maternelle.
7. Etude réseau assainissement, et enfouissement de tous les réseaux aériens

Plus grave encore, le retard de la non adoption du budget, va probablement priver la commune de ressources financières importantes en lui faisant courir le risque de **perdre les subventions obtenues (260.000€) ou l'empêcher par exemple de bénéficier d'une des mesures du plan de relance de l'économie à savoir le versement anticipé en N+1 du Fond de Compensation de la TVA (54.000€) pour cette année.**

Dans cette période de crise économique, morale et financière, ces conseillers ne trouvent rien de mieux, que de s'employer à bloquer le fonctionnement de la Commune en se livrant à ce spectacle pitoyable et fatigant auquel personne ne comprend plus rien. Alors que nous voulions contribuer à améliorer l'activité de nos entreprises locales, de nos artisans, et encourager notre nouveau restaurateur, **l'opposition a préféré bloquer la reprise.**

Il est plus important pour certains élus, de jouir du pouvoir de dire **NON** que leur accorde cette fragile majorité derrière laquelle ils se retranchent, que de reconnaître que le budget qui leur a été présenté ne propose rien d'autre que la mise en mouvement du programme pour lequel les délibérations ont été prises à la majorité.

Comment expliquer, que certains Elus votent POUR les projets et CONTRE le budget ?

Pensent-ils donc exister en détruisant ce que d'autres essaient de construire ?

Le vote du budget est un acte sérieux, qui engage l'avenir de la Commune. Il ne doit en aucun cas être le prétexte d'un règlement de compte, entre les Elus et le Maire.

Pour leur soutien constant, leur investissement et leur dévouement au service de vous tous, je remercie Alain Serre, Yvonne Bhaud, Denis Letemplier, Didier Morin, Guy Teil et Jean Van Dyk.

Quant aux attaques personnelles calomnieuses dont je fais l'objet depuis plus d'un an, je veux prévenir ceux qui continuent à les propager et ceux qui les publient qu'ils devront s'attendre à répondre de leurs propos diffamatoires.

Je ne tolérerai plus que l'on me salisse, que l'on me prête des propos que je n'ai jamais tenus ou des intentions que je n'ai jamais eues

Mme le Maire : Ch. BERNARD.

Vebret le 01 mai 2010

Courrier des conseillers ayant rejeté le vote du budget

Madame Chantal BERNARD a cru bon d'attirer l'attention générale dans LA MONTAGNE et le RÉVEIL CANTALIEN, sur les difficultés de la commune de VEBRET. Cela n'est certainement pas favorable à notre commune.

Malheureusement ces difficultés existent et ont conduit au vote du conseil municipal qu'elle ose dénoncer.

Depuis trop longtemps le conseil municipal ne dispose pas des informations nécessaires pour remplir son rôle. Il ignore le contenu des projets qui sont seulement soumis au vote. La plupart des conseillers municipaux s'en plaignent, même si certains accordent encore leur suffrage. Cela interdit tout débat au détriment de la qualité des décisions.

La confiance et le respect des fonctions et obligations de chacun font totalement défaut, ce qui ne peut que nuire aux intérêts de la commune.

La même attitude prévaut à l'égard du personnel communal qui est poussé à bout.

Un changement de méthode est indispensable et urgent.

C'est le sens du vote auquel nous avons été contraints en désespoir de cause.

Nous n'avons ni rancune ni jalousie. Nous sommes seulement animés par la volonté d'être au service de la commune et de tous ses habitants.

Mesdames PONTY et TOURAILLE
Messieurs DAUPHIN, FRESQUET, GERAUD
GERVAIS, JOUVE et SALESSE

CONSEIL MUNICIPAL DU 08 juin 2010

LOCATION DE LA SALLE DES GITES : Vote à l'unanimité de louer cette salle 80 euro à compter du 14 juin 2010.

LOCATION DE L'ANCIEN BUREAU DE L'A.S.VEBRET Le conseil municipal, à l'unanimité fixe un tarif journalier de location à 20 Euro qui ne s'appliquera qu'à des organismes privés ou à de particuliers. Ce bureau sera prêté gracieusement aux services administratifs et associations caritatives.

CELEBRATION DE MARIAGE HORS MAIRIE : La salle habituelle des mariages située au premier étage de la mairie engendre des problèmes d'accessibilité pour les personnes handicapées ou âgées. Madame le Maire est, à l'unanimité, autorisée à utiliser la salle des gîtes située au rez-de-chaussée de la salle polyvalente pour les besoins du mariage en cas de nécessité.

TABLEAU DE CLASSEMENT DES VOIRIES COMMUNALES Il a été réactualisé en collaboration avec la DDT et certains élus et fait état de 310 ML de rues, 3680 M2 de place et 38885 ML de voiries communales. Certains élus demandent un délai pour vérifier ce tableau (délai accordé jusqu'au 30/09/10).

CONVENTION ATESAT (Assistance technique fournie par l'Etat pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement auprès de la Direction départementale de l'Equipement et de l'Agriculture du Cantal). Le conseil municipal, à l'unanimité, habilite Madame le Maire à signer cette convention.

TRAVAUX VOIRIES : PROGRAMME 2010 Travaux de voiries susceptibles d'être réalisés en 2010 : Boucle de Cheyssac au RD3, Antenne principale de Pourcheret, Village de Montpigot. L'offre de RMCL a été retenue pour un montant de 38353,00 € HT, soit 45870,19 € TTC. Le conseil autorise Madame le Maire à déposer des dossiers individuels de voiries pour des demandes de subvention au titre des réserves parlementaires.

VENTE D'UNE PARTIE DU COMMUNAL SITUE AUX ESSARDS AUX CONSORTS COEFFIC Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la vente du terrain communal d'une superficie de 465 m² au prix de 3 euro le mètre carré.

TARIF D'UN GARAGE MORT A L'AIRE NATURELLE DE VEBRET En raison de demandes concernant l'installation de caravanes en dehors des périodes d'ouverture du camping, le conseil municipal, décide à l'unanimité, de fixer le tarif d'un garage mort à 0,82 € la journée en précisant que la commune se dégage de toutes responsabilités, Les tarifs du camping restant inchangés pour la saison estivale.

CANTINE SCOLAIRE Le tarif d'un repas pris par un enfant s'élève à 2,20 € et celui des adultes à 4,30 €. Un réajustement des prix est demandé. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 8 CONTRE et 6 POUR, décide de maintenir les tarifs de 2009 pour la rentrée 2010.2011.

DEMANDES DE DEROGATION AUPRES DE MONSIEUR LE PREFET POUR LE CLASSEMENT DE TERRAIN CONSTRUCTIBLE Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte que madame le Maire fasse ces demandes de façon à permettre à de jeunes ménages de s'installer sur la commune de Vebret.

DEMANDE D'ACQUISITION D'UN TERRAIN COMMUNAL Avis défavorable pour un terrain communal à Couchal.

QUESTIONS DIVERSES

Madame le Maire rappellent aux élus qu'elle se tient à leur disposition pour toutes informations les lundis et tous les soirs de la semaine à partir de 17 heures.

Règlement columbarium : Mr GERVAIS s'était engagé le 13 novembre à élaborer un règlement. A ce jour, aucun document n'a été présenté. En conséquence, Madame le Maire s'engage à établir au plus vite ledit règlement.

Suite à la réunion du SIPIAV, elle indique que deux entreprises vont acheter des terrains sur la zone artisanale de Verchalles, une entreprise paysagère et une entreprise de travaux publics.

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 juin 2010

Réunion des membres du CCAS 30 juin 2010 à 18H30

Étaient présents à cette réunion : M.J.C. PICARLE, M. Robert BENAT, Mmes Simone JUILLARD, Chantal BERNARD et Yvonne BHAUD

Était excusée : Mme Nicole Van Dyck

Absents non excusés : Mmes Eliane PONTY et Huguette TOURRAILLE, M. Bernard SALESSE

Mme BERNARD maire de Vebret a lu aux membres présents les décisions prises par la chambre des comptes pour le CA 2009 et le budget primitif 2010. La somme prévue pour le fonctionnement du CCAS en 2010 est acceptée par la chambre des comptes.

Réunion du Conseil municipal 30 Juin 2010 à 19H

Cette réunion avait été demandée par la chambre régionale des comptes d'Auvergne afin de porter à la connaissance de l'ensemble des membres de l'assemblée délibérante l'avis émis par la chambre des comptes après demande au préfet du Cantal de joindre à sa saisine les comptes de gestion 2009 du budget principal et du budget annexe de l'assainissement de la commune de Vebret.

Étaient présents à cette réunion : Mmes Chantal BERNARD et Yvonne BHAUD, Mrs Denis LETEMPLIER, Guy TEIL et Jean Van Dyck

Avaient donné procuration : Mrs Alain SERRE et Didier MORIN

Absents non excusés : Mmes Eliane PONTY et Huguette TOURRAILLE, Mrs Guy DAUPHIN, Alain FRESQUET, Jean-Marc GERAUD, René GERVAIS, Marc JOUVE et Bernard SALESSE

Le quorum n'est une nouvelle fois pas atteint.

AVIS DE LA COUR DES COMPTES

A - COMPTE ADMINISTRATIF 2009 de la COMMUNE

- 1) – **Déclare** la saisine recevable
- 2) – **Constata** que le projet de compte administratif 2009 présenté par le maire de la commune de Vebret est conforme au compte de gestion 2009 établi par le comptable ;
- 3) – **Décide** que le présent avis sera notifié :
 - Au préfet du Cantal
 - Au maire de la commune de Vebret et qu'une expédition en sera faite au trésorier de Saignes

B - BUDGET PRIMITIF 2010

Section investissement les opérations suivantes sont retenues:

- Paiement des illuminations de Noël
- Paiement du matériel audiovisuel et informatique
- Les travaux d'extension des écoles
- Le réseau bois
- Les travaux d'aménagement de l'espace Saint-Louis
- Les travaux de voiries diverses

NOUVEAUX HABITANTS

- Mr PIGNARRE Olivier à la Salvinia
- Mr et Mme LIEUCHY Alain au Bourg de Vebret
- Mr et Mme JIMENEZ Gilles, à Couchal

DEMOGRAPHIE

Naissances :

- le 12 décembre 2009 : Ronan Géraud DAUPHIN au foyer de Caroline MALGAT et de Géraud DAUPHIN à Verchalles
- le 27 janvier 2010 : Sarah MATAI au foyer de Véronique et Laurent MATAI à la Gare
- le 01 mars 2010 : Nina NEYRAT au foyer de Pauline NOVA et de Lionel NEYRAT au Bourg
- le 29 mars 2010 : Lucas Armand JOUVE au foyer de Tatiana JOUVE
- le 22 avril 2010 : Loïc ROBERT au foyer de Mr et Mme ROBERT Cyril au Bourg.

Décès :

- le 17 février 2010 : Serge DUBOIS
- le 21 Février : PICARD Maurice
- le 06 juin : ESPINASSE Louis

Une nouvelle page s'écrit à l'hôtel-restaurant du Pont.

Durant des décennies, l'hôtel restaurant du pont à Couchal était associé au nom de la famille Jouve.

Originaire de Marchal, c'est en 1956, qu'ils sont venus s'y installer. Depuis ce jour, « le pont » comme tout le monde l'appelait était devenu un lieu de vie et de rencontre pour la commune de Vebret. Raymonde y accueillait les clients avec sympathie et chacun s'y sentait comme chez lui. Les habitués qui passaient l'après midi à y jouer à la belote ne diront pas le contraire.

Toujours fidèle au poste même si depuis quelques années, c'est avec l'aide de sa fille Annie qu'elle faisait « tourner la boutique », Cette dernière s'occupait également de l'épicerie, qui initialement installée dans le bourg, avait été transférée au pont dans l'ancienne salle de bar.



Mais la page est tournée et désormais c'est la famille Jimenez qui reprend le flambeau. Bien connus de tous (leur précédent restaurant était situé tout près sur la commune d'Antignac), ils ont après quelques travaux de rénovation, relancé l'activité du bar et du restaurant. La partie épicerie a, quant à elle, entièrement fait peau neuve et, forte d'appartenir à une nouvelle enseigne bien développée sur le département, elle a ouvert ses portes samedi dernier. Outre les produits traditionnels, Gilles Jimenez propose un rayon traiteur avec entre autre de la charcuterie maison.

Une toute nouvelle installation qui a donné lieu à une inauguration vendredi dernier à laquelle Gilles et Dominique Jimenez avait convié la population. Des projets, de la motivation, l'envie de bien faire Gilles et Dominique n'en manquent pas, tout comme leur fille Alexandra qui met elle aussi la main à la pâte. Un dynamisme salué par la municipalité qui leur souhaite la bienvenue et tous ses vœux de réussite.

Désireux d'apporter le maximum de service à la clientèle un service de livraison à domicile va également être mis en place. Une bonne initiative dans nos communes rurales où il est parfois difficile, pour les personnes âgées ou en manque d'autonomie, de faire ses courses.

Dernière minute

- La DGE (Région) accorde une subvention en 2010 pour le réseau bois de 58158 euros
- Les travaux de l'école maternelle commencent bientôt : début prévu semaine 28 !

CALENDRIER DES FESTIVITES

REPAS DES AÎNÉS



Le traditionnel repas de fin d'année de nos aînés, réalisé par Remi LE RIDER s'est déroulé le 12 décembre 2009 dans la salle polyvalente de Vebret.

Comme toujours, vous avez été nombreux à partager ce moment convivial et j'ai pu, à cette occasion voir ou revoir bon nombre d'entre vous à qui mes obligations professionnelles m'empêchent de rendre visite de façon régulière.

J'espère que ces retrouvailles autour d'un bon repas ont été l'occasion pour vous de passer un agréable moment et vous nous avez montré que vous aviez toujours bonne tête et jambes alertes ! Il faut dire que l'excellent orchestre de Thomas ARNAUD et Marie-Christine ZANNETI vous y ont aidés !

Ce repas a pu se dérouler dans de bonnes conditions grâce au dévouement et à la gentillesse de toute une équipe de bénévoles, des jeunes pour la plupart qui n'hésitent pas à consacrer une partie de leur temps libre pour honorer la génération de leurs parents et grands-parents ! C'est pourquoi nous remercions très chaleureusement Jean-Marie, Marie-Jo, Cathy, Gladys, Nelly et Myriam pour l'aide efficace apportée tout au long de cette journée. Votre générosité leur a permis de prendre la mesure de votre satisfaction.

Je tiens également à remercier les membres du Conseil municipal qui pour chaque occasion sont présents à mes côtés pour m'aider et me soutenir.

Comme vous tous, j'en suis certaine, j'ai eu une pensée pour ceux qui malades ou trop fatigués n'ont pu se joindre à nous mais je ne les oublie pas, ils auront bientôt ma visite ! En espérant que certains d'entre eux pourront être des nôtres l'an prochain !

Bonnes fêtes de fin d'année et bonne année à chacun d'entre vous,

Chantal BERNARD



LA VIE DES ASSOCIATIONS

AMICALE DES PARENTS D'ELEVES DE VEBRET

A la suite du repas « soirée aligot spécial années 80 » en collaboration avec le comité des fêtes qui a eu lieu le 03 octobre 2009 suivi d'un concours de belote le 21 novembre 2009,

Nous avons organisé les manifestations suivantes :

- * Quine des écoles, le 14 mars 2010 qui a comme tous les ans remporté un vif succès. Nous en profitons pour remercier ceux qui nous ont offert des lots et réalisé des pâtisseries.
- * Concours de belote à la Monselie le 3 avril 2010 : grand succès également
- * Soirée dansante à Antignac le 24 avril 2010 : ambiance sympa avec le DJ VIBRASON-SONO
- * Repas dansant avec Trompette Musette le 8 mai 2010
- * **Kermesse des écoles le 25 juin 2010** : les enfants se sont très bien amusés.

A 17 heures, jeux pour enfants suivi d'un lâché de ballons, repas, feu de la St Jean sur la place de la Mairie avec une bonne présence des habitants. Cette soirée s'est terminée par une animation dansante.



Pour conclure, ces 7 manifestations se sont très bien déroulées.

L'Amicale des Parents d'Elèves remercie toutes les personnes qui étaient présentes et espère que l'année scolaire à venir sera aussi agréable.

La Présidente remercie toute son équipe pour le bon déroulement de ces manifestations et le travail effectué tout au long de l'année dans une très bonne ambiance.

La Présidente,

Annick POIGNEAU

COMITE D'ANIMATIONS DE VEBRET

Le Dimanche 14 février s'est déroulée un thé dansant, le 27 février un concours de belote, le 27 mars un repas dansant et le 19 juin la fête du pain.

PROGRAMME DE LA FETE DE LA SAINT-LOUIS

- Vendredi 27 Août : 21H00 Soirée d'ouverture (gratuit)

- Samedi 28 Août : 14H00 : concours de pétanque (Doublette)

20H00 : Repas dansant avec le groupe « PASSAGER », Années 80 à 2000

- Samedi 29 Août : 10H00 : Messe de la Saint-Louis

11H00 : Les Petits Gounauds

12H00 : apéritif concert

15H30 : Spectacle avec « les Fantaisistes » : 2 heures de chansons,
imitations, rire (gratuit)

18H00 : Jeux pour enfants

21H00 : Retraite aux flambeaux

21H30 : Feux d'artifice (sous réserve, en fonction de l'attribution ou non de la subvention)

22H00 : Bal de clôture avec la disco MISTER JINGLE (Disco Musette gratuit)

- ACCA de VEBRET

Samedi 17 juillet et dimanche 18 juillet : Ball Trap

Samedi 11 décembre à 20H30 : Concours de Belote

AMICALE DES DIABLES BLEUS

— Vendredi 6 Août 2010 : Journée détente

CLUB LES BRUYERES DE VEBRET

Festivités pour l'année 2010

- | | |
|--|--|
| - 6 Janvier : Galette des Rois | - 13 Juin : Bal avec Henri Guillaume |
| - 24 Février : Fête des mamies chez Annie | - 10 Septembre : Concours de belote à la salle polyvalente |
| - 7 Mars : Bal avec GODO MUNETTE | - 22 Septembre : Repas à la salle |
| - 16 avril : Concours de belote à la salle polyvalente | - 10 Octobre : Bal avec Stéphane DAMPRUNT |
| - 5 Mai : Sortie d'une journée à VULCANIA | - 5 Décembre : Bal avec GODO MUNETTE |
| | - 15 Décembre : Repas de fin d'année |

Réunion deux fois par mois à la petite salle le 1^{er} et le 3^{ème} jeudi

ASSOCIATION SPORTIVE DE VEBRET :

La dernière assemblée générale

L'assemblée générale 2009/2010 du club restera comme la dernière de l'histoire de l'AS Vebret. La réunion sera brève mais chargée d'émotion pour toutes les personnes présentes. Le bilan financier et moral rendra compte de finances en déficit (le fait que la subvention soit bloquée y est pour beaucoup). Le bilan moral est forcément négatif car les deux équipes terminent dans le bas de tableau. L'équipe première termine 11ème sur 12 malgré une bonne première ; l'absence d'entraînement a provoqué une seconde partie difficile. Quand à la réserve, elle fut tributaire des problèmes connus par l'équipe fanion, elle terminera en roue libre et bonne dernière.

Il faudra bien sûr retenir des "Oranges et Noirs" que ce club fondé il y a 28 années par des amoureux du ballon, aura remporté quelques titres de Champion du Cantal et notamment le dernier, Champion de Promotion, qui permettra au club d'atteindre, pour la première fois de son histoire l'Elite, le plus haut niveau du Cantal. Le club remportera aussi 3 Coupe Barrès, jouera la finale de la Coupe Combourieu après une demi-finale historique mais surtout ce club aura vu défiler beaucoup de joueurs, dirigeants, supporters qui garderont sûrement un bon souvenir de leur passage. Des remerciements, ils pourraient y en avoir beaucoup pour les entraîneurs, les présidents passés par là, mais la liste serait trop longue et certains seraient sûrement oubliés. Retenons cette lettre lue par Coco qui, la larme à l'œil, résumera parfaitement la petite histoire de l'ASV. L'histoire est faite ainsi mais au fond, l'ASV restera dans les souvenirs de beaucoup de personnes.

Concernant la fusion qui verra le jour la saison prochaine, le club s'appellera Entente Sportive Vebret Ydes (ESVY). Cette fusion ne voit pas la mort du football à Vebret mais était nécessaire au vu de l'évolution du club, l'avenir ne pouvait être autrement. Les matches et entraînements se dérouleront sur les terrains de Vebret et de Ydes.

Le tableau La Vierge à l'enfant figurant dans le chœur de l'église de Vebret ne porte aucune signature. Il a été inscrit au monument historique en 1990 et a été attribué à B. SAUNYER peintre du XVII^{ème} siècle et sa datation a été située aux environs de 1650. L'attribution de ce tableau à B. SAUNYER a été suggérée par l'existence de nombreuses similitudes existant entre ce tableau et celui conservé en l'église de FONTANGES, tableau réalisé par B.SAUNEYR en 1652.

Monsieur Dominique LACERNA a lui-même entrepris une étude sur l'origine du tableau situé dans le chœur de l'église de Vebret et cette étude a donné lieu à un article que nous publions et qui pourrait éclairer d'un jour nouveau l'origine et l'interprétation de ce tableau dont aucune signature n'a été retrouvée au cours de sa restauration.

Les Fontanges à Vebret

Le 18 février 1765, dans la vieille et belle église de Vebret¹, eut lieu le mariage de l'héritière de la baronnie de Couzan, Antoinette de Chalus, fille de François, baron de Couzan, et de Jeanne de Lestranges, avec Charles de Fontanges, fils de Pierre Hugues, seigneur de La Clidelle, et de Louise de Chadefaux, sa seconde épouse. Beau mariage, s'il en fut, où furent conviés le ban et l'arrière-ban du pays.

Si Charles de Fontanges est issu d'une illustre maison d'Auvergne, d'origine chevaleresque, sa situation de fortune n'est guère brillante. Cela n'a pas été d'ailleurs un obstacle au mariage, bien au contraire, car ses futurs beaux-parents pensent que de ce fait il s'attachera plus facilement à Couzan et à son domaine, ce qui est important à leurs yeux. Ancien lieutenant de dragons, il est fort bel homme, ce qui ne gêne rien.

La Clidelle à l'époque est une demeure relativement modeste et sa situation 'pittoresque surplombant les gorges de la Sumène ne compense pas l'inconvénient, fréquent dans la région, d'être à proximité immédiate des bâtiments d'exploitation, au fond d'une cour assez spacieuse mais dont le sol est fatalement souillé par le bétail. Cette incommodité ne disparaîtra qu'au début du vingtième siècle, grâce aux importants travaux réalisés par le général Blondlat. C'est du reste presque d'une reconstruction qu'il s'est agi.

En revanche, Couzan a fière allure avec son gros donjon surmonté de créneaux et de mâchicoulis et ses deux petits corps de logis formant un quadrilatère clos. La ferme se cache discrètement à deux ou trois cents mètres derrière. Seule, l'écurie est à proximité, mais suffisamment à l'écart pour ne pas être gênante. C'est une propriété où l'on peut recevoir et Catherine de Fontanges, sœur de Charles, s'y mariera le 10 janvier 1771 avec Jean-François de Ribier de Layre. Son frère Charles, plein d'affection pour elle, interviendra à son contrat de mariage pour améliorer la maigre dot qui lui est faite. Il faut dire que l'un et l'autre sont nés du second mariage de leur père. C'est leur demi-frère aîné, Antoine, qui héritera de tout.

Charles de Fontanges, fier à juste titre de sa famille et de sa nouvelle situation, joue un peu les grands seigneurs. Il fait à plusieurs reprises le traditionnel pèlerinage au berceau de ses ancêtres, à Fontanges, et va même jusqu'à racheter les archives d'une branche éteinte de sa famille. Lointain descendant de saint Louis par les Polignac, il suggère au curé de la paroisse, l'abbé Louis Durif, de placer l'église, jusque-là dédiée à saint Maurice, ² sous le patronage du saint roi. Le curé, qui a une grande dévotion pour son saint patron, est séduit par cette idée, tout en faisant remarquer qu'une telle décision n'est peut-être pas de sa compétence. Qu'à cela ne tienne ! On gardera saint Maurice, on fera de saint Louis le patron secondaire de la paroisse et la fête patronale aura lieu désormais le 25 août ou le dimanche suivant.

Il existe cependant une ombre à ce bonheur. Après 7 ans de mariage, le ménage n'a encore que deux filles : l'aînée, prénommée Jeanne comme sa grand-mère maternelle, est née le 24 septembre 1768, la seconde, prénommée Louise comme sa grand-mère paternelle, est née le 23 novembre 1770. Ce sont deux charmantes fillettes que l'on coiffe à la « Fontanges » pour les grandes occasions. Les demoiselles des environs trouvent cette coiffure très seyante et l'adoptent. Vers 1880, l'abbé Rivière, curé de Lamazière-basse en Corrèze, paroisse où serait née la duchesse, note dans ses carnets que « *dans le Cantal, les jeunes paysannes de Saignes et des environs portent encore des Fontanges* »,

Le 5 mai 1772, le fils tant attendu arrive enfin. On le prénomme Charles, comme son père.

C'est la grande joie ! Le souvenir de la naissance à Vebret du premier Fontanges, futur baron de Couzan, doit être perpétué. Pour ce faire, l'heureux père décide de commander un tableau qui sera placé dans la chapelle familiale, à l'église, Il s'adresse à un peintre dont le nom n'a pas été retrouvé — le tableau n'est pas signé — et lui demande de composer une Vierge à et de l'Enfant pour leur rendre grâce de cette naissance tant

attendue. Selon un usage assez répandu à l'époque, certains d'entre eux ont peut-être prêté leurs traits aux saints figurant sur le tableau. On remarque du reste une certaine ressemblance entre eux, qui toutefois pourrait n'être qu'une simple coïncidence ou le signe d'un manque d'imagination du peintre. Charles de Fontanges conseille à celui-ci d'aller à Fontanges et de s'inspirer du tableau, d'un sujet similaire, qui se trouve dans l'église et qu'il a eu l'occasion d'admirer à plusieurs reprises. Bien entendu, il demande au peintre d'y faire figurer son blason «*de gueules, au chef d'or chargé de trois fleurs de lys d'azur*».

Il faut préciser à ce sujet que l'apposition d'armoiries sur un tableau ne procède pas, comme on le dit parfois, d'une attitude orgueilleuse. Les églises à l'époque sont pour une part importante meublées d'objets mis en dépôt. Les chaises et les prie-Dieu ont des plaques de métal gravées au nom de leur propriétaire, de même les tableaux en portent les armes, si celui-ci en a. Depuis lors, on a quelquefois pris la précaution, à l'occasion notamment d'une restauration, de les supprimer ou de les modifier, pour faire disparaître ce qui constituait une présomption de propriété.

Saint Louis et saint Hélié exaucèrent avec abondance les prières de Charles et d'Antoinette de Fontanges. Cinq autres enfants naquirent après 1772, tous nés à Vebret, Jean-Baptiste le 3 mars 1773, Henriette le 23 novembre 1774, autre Charles le 21 octobre 1780, Marie le 31 janvier 1785 et autre Jean-Baptiste le 6 avril 1786. Pour éviter toute confusion, on surnomma ce dernier Henri. Il mourut à 21 ans des suites des blessures qu'il avait reçues à la bataille d'Elsperg. Mais, comme le souhaitait Charles de Fontanges, sa famille était fortement implantée à Vebret. Elle subsiste toujours sous le nom de Fontanges de Couzan, mais ce sont ses descendants par les femmes qui sont aujourd'hui propriétaires du château.



Le tableau est resté dans l'église de Vebret, où on peut l'admirer. On a perdu, semble-t-il, le souvenir des circonstances dans lesquelles il y avait été placé. Le blason des Fontanges était encore visible dans les années 1950. Il fut restauré en 1995 et l'on y voit maintenant des armoiries fantaisistes, non conformes aux règles de la science héraldique que les peintres de l'Ancien Régime connaissaient pourtant parfaitement. On peut les décrire de la façon suivante «*d'or, au noisetier de sinople surmonté d'une fasce de gueules, au chef d'azur chargé de trois coquilles d'or*». Ces armes n'appartiennent à aucune famille connue. C'est sans doute un essai de reconstitution à raison de l'usure de la couche picturale et de son caractère peu lisible. Les blasons, en effet, étaient peints en dernier, lorsque le tableau était terminé.

De ce fait, la couche picturale était mince et manquait d'adhérence. Le restaurateur aurait-il confondu fleurs de lys et coquilles et cru apercevoir un noisetier ?

On n'a pas manqué de remarquer la ressemblance que le tableau de Vebret présente avec celui de l'église de Fontanges et, bien que manifestement il ne soit pas de la même main, on l'a attribué au même peintre, «*B. Saunyer*»,¹ en le disant du dix-septième siècle, puisque ce dernier tableau est daté de 1652. La démarche de Charles de Fontanges en 1772, qui se réfère à une œuvre qu'il connaissait, pour mieux faire comprendre ce qu'il voulait, est une démarche qui accompagnait à l'époque bien des commandes de tableaux. Cela explique souvent l'existence de certaines analogies stylistiques auxquelles aujourd'hui on attache parfois trop d'importance et dont on tire des conclusions hasardeuses. Même étant du dix-huitième siècle, le tableau est intéressant et son histoire ne fait qu'accroître son intérêt. Mais, il serait souhaitable que le restaurateur, réparant son erreur, rétablisse sur le tableau le blason des Fontanges.

Dominique Larcena

¹L'église de Vebret a été classée M.H. le 4 mars 1930 à l'initiative et sur le rapport de mon père, le poète Jean Larcena, alors jeune rédacteur à la Direction des Monuments Historiques, rue de Valois à Paris.

²On ne retrouve aucune trace du patronage de saint Louis avant l'arrivée des Fontanges à Vebret.

JEUX

SUDOKU : Grilles proposées par Claude Bonnot de Champassis. (Solutions dans le prochain bulletin)

Règles du sudoku Le but du jeu est de remplir la grille de sudoku, avec des chiffres de 1 à 9. Les contraintes sont simples : un même chiffre ne peut pas être présent plusieurs fois sur la même ligne, ni sur la même colonne. De la même façon un même chiffre ne peut être présent qu'une seule fois dans un sous-carré (3 par 3).

	1				6	7		
3			4					8
		2		5			9	
	7				1	4		
8			3					6
1		9		2			5	
		4						
	5			4			2	
6							8	

Grille 3001

	2				1	7	9	
8			3					1
		9		7			4	
	8				6	1	3	
2			8					6
7		5		1			8	4
		8	6					
	5			8			6	
4							5	

Grille 3002

Solution des Grilles Sudoku du bulletin précédent.

1	7	6	3	5	8	4	9	2
5	2	8	4	9	7	6	1	3
9	4	3	6	2	1	7	8	5
3	8	4	1	6	9	5	2	7
7	1	2	5	8	4	3	6	9
6	9	5	7	3	2	8	4	1
2	6	7	9	4	3	1	5	8
4	3	9	8	1	5	2	7	6
8	5	1	2	7	6	9	3	4

Grille 2901

9	3	8	2	7	4	1	6	5
2	1	7	9	5	6	4	8	3
6	4	5	3	1	8	2	7	9
8	9	4	1	2	7	5	3	6
7	5	6	4	8	3	9	2	1
3	2	1	5	6	9	7	4	8
5	7	9	6	3	2	8	1	4
4	8	3	7	9	1	6	5	2
1	6	2	8	4	5	3	9	7

Grille 2902

Mots croisés grille n°30-01

(Solution dans le prochain bulletin)

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
I										
II										
III										
IV										
V										
VI										
VII										
VIII										
IX										
X										

Horizontal

I – Cité nouvelle depuis les années 80.
 II – Salut romain. – Précède le pas – possédé.
 III – Soubro ou Soutro ?
 IV – Pas très rapide.
 V – Un quartier de Cheyssac.
 VI – à l’origine de bien des sculptures – Liste écornée par les deux bouts.
 VII – Il commence souvent en début de soirée.
 VIII – Qu’on voit souvent avant Gallimard ou Hachette – Pour un Musulman, nom de beaucoup de Français.
 IX - Ce qu’on demande à l’écolier – Symbole métallique.
 X – Fais tel le cerf – Scorpions d’eau.

Vertical

1 – Entre Couzan et Le Bouchet.
 2 - Première femme – Plante connue des aquariophiles.
 3- Objectif de beaucoup d’estivants – Politique qui suscite des inquiétudes pour 2013 – pronom.
 4 – Fin caractéristique de l’imparfait – coutumes.
 5 – Militaire de cavalerie.
 6 - Recueil de poésie – A ne pas perdre au 4x100 m !
 7 – Supplément de temps – Condensation.
 8 – C’est le genre du lys.
 9 – Cheville de sportif – Effet qui surprend au tennis.
 10 - Mot souvent utilisé par la maréchaussée. Etats Unis à l’occident.

Solution des mots croisés du bulletin précédent (grille 29):

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
I	P	R	U	N	E	T	H	A	U	T
II	O	U	T	I	L		E	N	T	A
III	U	T	E		U	R	N	E		C
IV	R	I	R	A		U	N	T	E	L
V	C	L	I	P	S		E	H		E
VI	H	A	N	T	E	S			R	E
VII	E	N		E	N	T	E	T	E	
VIII	R	T	T		T	O	R	E	E	R
IX	E	S	S	I	E	U		T	R	I
X	T		E	O	S	T	R	E		S

Horizontal :
 I – Village le plus méridional de Vebret.
 II – Selon Michel Serres, c’est le prolongement de la main de l’homme. – Posa un œil.
 III – Amérindien – Y en aura-t-il au moins une dans le "Champs Murat" près de Couchal ?
 IV – Sera content. – Quelqu’un.
 V – Maintiennent les boucles d’oreille. – Surprise ou admiration ?
 VI – Tels des châteaux des Highlands. – Plus tout à fait une île.
 VII – La matière, le lieu, la manière. – grise, étourdit.
 VIII – La « crise » ne va-t-elle pas les enlever ? – Manier la cape et l’épée. IX – Entre deux roues. – Premier travail du préposé.
 X – Déesse de la fécondité chez les Anglo-saxons.

Vertical :
 1 – Où habitait le gallo-romain « Porcarius »
 2 – Fierté de la bonne quand ses cuivres l’étaient.
 3 – De la même mère – Endormeuse à moitié.
 4 – Jamais seul. – Mot indispensable pour de nombreuses fonctions. – Envoyée paître.
 5 – choisi. – Chemins poétiques.
 6 – Un peu d’eau. – Dans un bar à bières.
 7 – colore la peau ou les cheveux. – Fin d’infinifit.
 8 – Sorte de fenouil. – Chef.
 9 – Nom de clé. – Se faire entendre dans les bois.
 10 – Le footballeur n’aime pas que sa balle le soit. – Thymus.